RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3LM
Société en nom collectif
Au capital de 5.000,00 euros
Siège social : 126 Rue Montaigne 13012 Marseille
Siège de liquidation : 30 Avenue du Capitaine Guyonnet 13190 Allauch
RCS MARSEILLE 828 421 560

BILAN DE CLOTURE DE LIQUIDATION AU 31.12.2020

Certif
Le liq
Mme

[redacted]

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2020)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020 — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe [ ] — Si PME innovante [ ] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) [ ]

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE MARSEILLE 11EME, 79 , avenue de Saint Julien, 13394 MARSEILLE CEDEX 20

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :

Snc 3 LM
LE SAINT BAR
126 Rue Montaigne
13012 MARSEILLE

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		82842156000016

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
BarTabac
Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % | Bénéfice imposable au taux de 28% : 202 248 | Bénéfice imposable au taux de 15% : 31 767 | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies [ ]
- Entreprises nouvelles art.44 septies [ ]
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [ ]
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ]
- Jeunes entreprises innovantes [ ]
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [ ]
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art.44 octies A [ ]
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ]
- Pôle de compétitivité [ ]
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies [ ]
- Autres dispositifs [ ]

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W [ ]

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI) [ ]

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

[redacted] vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 2[redacted] quinquies C-1-2) [ ]
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? [ ] Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ]

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : [redacted] [redacted] 13190 ALLAUCH 0491687196
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A [redacted] le [redacted]

Signature et qualité du déclarant
BONNET REMY GERANT

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34-35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent que les données collectées ne seront pas communiquées à des tiers non autorisés et qu'elles seront traitées dans le respect des finalités déclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **Snc 3 LM** **31122020**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8
BONNET REMY GERANT-ASSO [redacted] [redacted] [redacted] F[redacted]		[redacted]	21 278				
JIVKOVITCH AURELIE ASSOCIE 30 AV DU CAPITAINE GYUONNET [redacted] ALLAUCH [redacted]	49	[redacted]	[redacted]				

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : **Snc 3 LM** — **31122020**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	14 210
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	24 752

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2020

Désignation de l'entreprise : Snc 3 LM — LE SAINT BAR — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 126 Rue Montaigne — 13012 MARSEILLE

SIRET : 8 2 8 4 2 1 5 6 0 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122020 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122019 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		225 000
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		21 905
	Immobilisations financières* (1)		040		042		12 770
	Total I (5)		044		048		**259 675**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS : Marchandises *		060		062		2 829
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	343 786	074	343 786	57 945
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084		086		121 244
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**343 786**	098	**343 786**	**182 018**
	Total général (I + II)		110	**343 786**	112	**343 786**	**441 692**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	167 015	109 311
	Résultat de l'exercice	136	**171 771**	**57 704**
	Provisions réglementées	140		3 300
	Total I	142	**343 786**	**175 315**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		144 239
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		106 399
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....) 169)	172		15 740
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176		**266 378**
	Total général (I + II + III)	180	**343 786**	**441 692**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	440 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **Snc 3 LM**

Néant ☐ *

A - RESULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 31122020	Exercice N-1 clos le 31122019
		1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210 63 393	157 364
	Production vendue biens / dont exportations et livraisons intracommunautaires	214	
	Production vendue services *	218 108 431	170 067
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222	
	Production immobilisée *	224	
	Subventions d'exploitation reçues	226	619
	Autres produits	230 11 923	1 753
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232 **183 747**	**329 803**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234 27 648	69 507
	Variation de stock (marchandises) *	236 2 829	(97)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)	242 54 184	56 007
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 830)	244 3 939	5 313
	Rémunérations du personnel *	250 45 313	103 271
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252 8 206	9 414
	Dotations aux amortissements *	254 4 177	6 884
	Dotations aux provisions	256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262 2 312	4 605
	Total des charges d'exploitation (II)	264 **148 608**	**254 904**
	I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270 **35 140**	**74 899**
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	Produits financiers (III)	280	
	Produits exceptionnels (IV)	290 443 300	17 352
	Charges financières (V)	294 2 342	2 167
	Charges exceptionnelles (VI) (Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348)	300 242 933	16 211
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306 61 394	16 168
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310 **171 771**	**57 704**

B - RESULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 **171 771** | 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324 61 394	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330 850	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurale (44 quindecies) 138		342
	Pôles de compétitivité hors CIF (art 44 undecies) 990 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		
	ZFA NG (44 quatdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993		
	Divers* dont Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle-nelle simulateur de conduite 641		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	352 **234 015**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :		360
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 **234 015**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2020

Libellé	Montant
PV	370
CSG NON DED BONNET	445
CSG NON DED JIVKOVITCH	35
AMD-Amendes et pénalités	
Totalisation	**850**

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2020

Libellé	Montant
Totalisation	

DGFiP N° 2033-C2020

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **Snc 3 LM**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	225 000	402		404	225 000	406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 769	442		444	12 769	446		
	Installations générales agencements divers	450	19 027	452		454	19 027	456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 013	472		474	3 013	476		
Immobilisations financières		480	12 770	482		484	12 770	486		
TOTAL		490	**272 579**	492		494	**272 579**	496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actifet reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 570	532	1 961	534	9 531	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 656	542	1 767	544	6 423	546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	679	562	449	564	1 127	566	
TOTAL		570	**12 905**	572	**4 177**	574	**17 081**	576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5	259 509	17 081	242 428	440 000	197 572			
6								
7								
8								
9								
10								

TOTAL	578	**259 509**	580	**17 081**	582	**242 428**	584	**440 000**	586	197 572	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596	197 572	585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4 RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **Snc 3 LM** — Néant ☐ *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	3 483
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	12 128
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	11 953
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2020

Désignation de l'entreprise : **Snc 3 LM** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012020** et clos le : **31122020** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	171 824
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	11 891
TOTAL 1	106	**183 715**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	32
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**32**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	36 048
Variation négative des stocks	145	2 829
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	38 023
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	384
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2 312
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**79 596**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**104 151**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	104 151

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	183 715
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 82842156000016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Snc 3 LM

ADRESSE (voie) LE SAINT BAR 126 Rue Montaigne

CODE POSTAL 13012 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BONNET | Prénom(s) REMY MICHEL JEROME | Nom marital | % de détention 51,00 | Nb de parts ou actions 51

Naissance : Date 17031978 | N° département 13 | Commune [redacted] | Pays FRANCE

Adresse : N° 172 | Voie AV DE MONTSABERT | Code postal 13190 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE

Titre (2) MLE | Nom patronymique JIVKOVITCH | Prénom(s) AURELIE ANGELIQUE MONIQUE | Nom marital | % de détention 49,00 | Nb de parts ou actions 49

Naissance : Date 25101987 | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° 30 | Voie AV DU CAPITAINE GUYONNET | Code postal 13190 | Commune [redacted] | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2020

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 82842156000016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Snc 3 LM**

ADRESSE (voie) **LE SAINT BAR** **126 Rue Montaigne**

CODE POSTAL **13012** VILLE **MARSEILLE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT